

**Habitants de Nieul et de Couzeix
Riverains de la Nationale 147
et
La Commune de Peyrilhac**

Nieul, le 3 octobre 2006



Le Président

à

**Madame la Présidente
Commission Particulière
du Débat Public**

Objet :

Projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous transmettre les documents, analyses et prises de position que notre Association a élaborés concernant le projet d'aménagement en 2x2 voies de la Route Nationale 147, plus spécialement l'axe Bellac-Limoges.

Les riverains, habitants des communes de Peyrilhac, Nieul et Couzeix, sont particulièrement touchés par le tracé imposé d'autorité par l'Etat depuis le 14 octobre 2005. Ils constatent aujourd'hui avec appréhension que l'une des options de passage de la LGV présentées par Réseau Ferré de France, option dite « centrale », emprunte « globalement le même couloir que l'actuelle ligne TER » (cf. synthèse du dossier du maître d'ouvrage).

Ce faisant, elle se situe dans la proximité de l'actuelle RN 147 et du futur tracé d'aménagement retenu par l'Etat.

L'addition apparaît comme particulièrement lourde pour un bassin de population limité :

- une route nationale,
- une 2x2 voies expresse,
- un TER,
- une LGV.

En tant que riverains, citoyens et contribuables, nous sommes donc conduits à demander une mise en cohérence de ces projets. En effet, il s'agit d'argent public, d'aménagement du territoire, de l'existence quotidienne et du cadre de vie de ceux qui voyagent et surtout de ceux qui restent.

Il est donc nécessaire et urgent que tous ces projets fassent l'objet d'une information publique, complète et loyale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération.

Robert ROLLAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Rolland', with a long horizontal flourish underneath.

**Habitants de Nieul et de Couzeix
Riverains de la Nationale 147
et
La Commune de Peyrilhac**

Nieul, le 30 septembre 2006

Le Président

à

Objet :

Mise à 2x2 voies de la RN 147

Il y a un an presque jour pour jour, le 14 octobre 2005, l'Etat imposait d'autorité un choix de tracé, au mépris de l'avis des riverains des communes de Peyrilhac, Nieul et Couzeix, de celui de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, dont fait partie PEYRILHAC, et du SIEPAL, des recommandations du Conseil Régional et du Conseil Général.

Depuis, même si l'on nous dit que rien n'a changé et qu'il est donc « normal » que les études soient poursuivies dans la logique de ce « choix », des **nouveautés** sont apparues, et de grande importance.

Débat Public sur la LGV POITIERS-LIMOGES, réunion du Comité de suivi sur l'aménagement de la RN 147 entre BELLAC et LIMOGES mettent au cœur de l'actualité locale la double question du désenclavement de notre Région et de la sécurité pour les usagers de la route.

Il faut, pour n'oublier personne, y ajouter la modernisation engagée de la ligne TER entre les mêmes capitales régionales, et l'intérêt qu'ont manifesté le Ministre PERBEN et toutes les Collectivités et Associations pour la E 62, autoroute concédée qui relierait, par Lussac et Bellac, A 10 et A 20.

Les **QUESTIONS** que nous voulons donc poser publiquement, en direction aussi bien de l'opinion que de tous ceux qui sont concernés par ces projets, sont les suivantes :

UNE MISE EN COHERENCE DE CES PROJETS EST-ELLE POSSIBLE ?

MIEUX : n'est-elle pas NECESSAIRE ?

PEUT-ON EN RESTER AU CHOIX DU 14 octobre 2005 ?

Pour éliminer ambiguïté et faux procès concernant notre position d'association de riverains, nous rappelons que dès notre création nous nous sommes prononcés **POUR L'AMENAGEMENT DE LA RN 147 ENTRE BELLAC ET LIMOGES**.

Nous n'avons pas changé d'avis.

Mais des éléments constitutants des dossiers ont changé. Nous les considérons comme des faits qui s'imposent à tous.

Sur la question de la LGV, le Président DENANOT, dans sa dernière intervention du 22.09.06, a intégré toutes les dimensions du projet en n'oubliant ni la ligne radiale Paris-Toulouse par Orléans et Limoges, ni les dessertes de la Creuse et de la Corrèze.

Nous souhaitons que sur la question des **routes** (voie expresse et autoroute), le même esprit soit à l'œuvre et que ne soient « oubliés » ni les dessertes locales ni les riverains.

Ce qui conduit à **ne pas isoler l'aménagement de la RN 147 de la construction de la E 62.**

Sinon, il pourrait y avoir autoroute et voie expresse sur le même trajet !

On pourrait alors parler de gabegie... Qui oserait soutenir pareille incohérence ?

La Pivauderie Village n° 20 - 87510 NIEUL tel/fax : 05 55 75 86 56
rc.rolland@wanadoo.fr ; <http://rn147.canalblog.com>

On peut toujours fermer les yeux sur ces données. Mais, quels que soient les intentions, les objectifs, la bonne volonté ou les études faites, personne ne pourra éviter que ces deux projets ne se rencontrent, dans l'espace et dans le temps, ne se télescopent.

Cette « hypothèse » est-elle réellement « impensable » par l'Etat et par ses Services ? Cette projection à court terme devrait pourtant leur poser moins de problèmes que celles auxquelles ils se risquent à très, très long terme.

Ou bien, certains savent-ils déjà que ces informations (sur le projet de E 62 entre Lusignan dans la Vienne et La Croisière), ces débats organisés à grands frais (sur la LGV) ne sont en réalité que des « ballons crevés », des leurres ?

Par contre, si ces données nouvelles ont un sens, **notre point de vue de riverains** est le suivant :

1. il faut poser la question des **liaisons entre Poitiers et Limoges**, entre A 10 et A 20, dans toute leur ampleur et complexité : LGV, TER, ligne radiale Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, desserte de la Creuse et de la Corrèze, et autoroute E 62, RN 147 aménagée. Il en va de l'aménagement du territoire, du cadre de vie de tous les habitants. Ne doivent pas seulement être pris en compte ceux qui partent, voyagent, prennent la route.
2. il faut **traiter sans délai les points singuliers d'insécurité** sur l'axe Bellac-Limoges.
3. **Seraient irresponsables ceux qui attendraient de la réalisation indéterminée d'une 2x2 voies**, la mise en sécurité de cet axe dangereux. Indéterminée car chacun sait qu'il faudra préalablement réaliser la D 2000 en 2x2 voies, réaménager les accès à la zone Nord de Limoges, etc...

En attendant, combien d'accidents, combien de... ?

En (re)prenant le dossier déjà établi, il doit être possible de trouver des aménagements qui donnent davantage satisfaction aux populations riveraines que la « solution » retenue le 14 octobre 2005.

A un coût moindre, avec des dommages atténués à l'environnement, aux ressources naturelles, aux activités économiques et touristiques, aux paysages et au cadre de vie.
Et surtout, **en réglant les problèmes majeurs de sécurité pour les usagers de la route.**

Nous sommes disposés à participer pleinement à toute réflexion et intervention qui iraient dans ce sens.

Nieul, le 1er août 2006

Le Président

à

Monsieur Dominique de VILLEPIN
Premier Ministre
Hôtel Matignon PARIS

Objet :

Mise à 2x2 voies de la RN 147

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les graves irrégularités dont la Préfecture de la Haute-Vienne et Région Limousin semble avoir entaché le dossier cité en référence. Sachez également que monsieur le Médiateur de la République a été saisi.

Le refus de la Préfecture et des Services de l'Etat de procéder à la communication des documents relatifs à la mise à 2x2 voies de la R.N. 147 nous a conduits à saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

L'avis rendu sous le n° 20062860-JCG du 11 juillet 2006 vient de nous être notifié. Il nous semble appeler les remarques suivantes.

1. La commission n'a pas rendu d'avis sur les 5 premiers points de notre demande. Elle a interrogé le Préfet de la Région Limousin et de la Haute-Vienne, et nous a transmis ses réponses !
2. Il n'existe réellement (administrativement ?) aucun document : le Comité de suivi a vu des témoins, mais il n'y a pas de compte-rendu ; le dossier d' A.P.S. visé au point 3 et présenté en réunion le 14.10.05 est une œuvre imaginaire, « qui n'existait pas encore » ; les autres documents demandés présentent l'inconvénient irrémédiable de n'être pas encore « achevés ».
3. Sur quoi ont donc travaillé les Services de l'Etat ? Nous les avons mis en garde à plusieurs reprises contre les erreurs, les oublis, les vues partielles, les analyses insuffisantes des documents préparatoires mis à notre disposition lors de la « concertation ». Les réponses de Monsieur le Préfet confirment nos réserves et nos craintes : la DECISION du 14 octobre a bien été prise sur la base d'études inabouties et/ou pour des raisons dont la nature nous échappe. C'est pourquoi elle a été présentée sous une forme surprenante : sans discussion.
4. Cette forme est-elle validée par la CADA quand elle précise que « ces documents deviendront communicables dès que la décision en cause sera prise par l'administration » ?
Qu'en est-il alors de la concertation annoncée et promise ?

Ces observations ont pour objectif de vous faire mesurer l'incompréhension qui saisit le destinataire simplement attentif d'une notification administrative. Déjà l'ordonnance du Tribunal Administratif de Limoges (n° 0501656, du 10.01.06) nous avait laissés perplexes..., mais c'est un autre débat.

Sur le fond de ce dossier, nous n'arrivons toujours pas à percer les raisons d'un choix de tracé qui comporte le plus d'inconvénients pour les populations riveraines, l'environnement, les ressources en eau, le cadre de vie et le tourisme local.

Sur les plans économique et financier, le tracé retenu est le moins avantageux, mais le plus cher.

Est-il encore nécessaire sous la forme du projet initial ?

Comment se fait-il qu'une coordination ne soit pas organisée pour définir la relation de Poitiers à Limoges, et par la E 62 et par la RN 147 aménagée ? sans parler de la LGV promise...

S'il ne s'agissait plus que de « sécuriser » le tronçon Bellac-Limoges, d'autres solutions, moins onéreuses, plus rapides à réaliser, moins dommageables pour les populations et l'environnement, pourraient être mises en œuvre, limitant la pollution, le béton, le goudron.

Faut-il réellement que le Vincou, la Glayeule, la Glane soient franchis par des viaducs de plusieurs centaines de mètres ? et des territoires communaux coupés en deux ?

Faut-il que la forêt limousine, dévastée en partie par la tempête de décembre 1999, le soit de nouveau là où elle est en bonne voie de reconstitution ?

Faut-il aggraver encore la vie des agriculteurs en mutilant et/ou morcelant leurs exploitations ?

Vous montrez, Monsieur le Premier Ministre, que les situations des hommes et des femmes ne vous sont pas étrangères. Dans le traitement des grandes affaires de ce monde, vos qualités de cœur et de raison s'exposent avec éclat. Vous faites honneur au Vieux Monde, à notre pays, et donnez aux citoyens, à tous les Citoyens du Monde, un motif de fierté, une raison d'espérer.

Nous voudrions tant qu'il en soit de même dans la considération des petites affaires de ce monde. Nous en demandons trop ? mais c'est notre monde, celui que nous avons trouvé par héritage ou acquisition, que nous avons construit, aménagé, amélioré, pour nous-mêmes, nos enfants et petits-enfants, pour la collectivité communale dont nous faisons partie.

Nous y vivons ensemble, nous y travaillons pour nous-mêmes, pour d'autres.

Nous ne voulons pas y renoncer.

Nous vous serions donc obligés de bien vouloir faire en sorte que des décisions aussi importantes pour la vie quotidienne de dizaines de familles ne soient pas prises loin des réalités humaines, qu'elles ne se réduisent pas à une « administration des choses » fondée sur un dossier papier.

Dans une lettre à Monsieur le Préfet de Région, datée 9 mars 2006, à ce jour sans réponse, nous écrivions : « en adoptant dès le début de notre existence une attitude responsable, constructive, loyale, nous pensions respecter des principes républicains et des exigences démocratiques. Nous pensions rencontrer des partenaires. Nous espérons pouvoir le penser encore aujourd'hui ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Robert ROLLAND

Une 2x2 voies Poitiers-Limoges, oui, mais pas n'importe où ! Ce qui se passe aujourd'hui pour nous, peut aussi vous arriver !

17.06.06

Pour le réaménagement de la RN 147 entre Bellac et Limoges, les décisions les plus importantes ont été prises sans consultation, et même sans information des principaux intéressés, à savoir les riverains de la RN 147.

Il en a été ainsi pour la décision initiale de ne pas utiliser la voirie existante, et donc de construire une nouvelle route. Les conséquences concrètes pour les riverains n'ont jamais été réellement mesurées.

Nous le répétons : nous sommes **POUR le réaménagement de la R.N. 147**, mais nous contestons les décisions prises et la façon de les prendre.

Ce sont donc des « mécontents » qui s'adressent à vous pour vous alerter sur des **MANIERES D'ETRE ET DE FAIRE** qui portent atteinte gravement aux droits et intérêts des populations concernées, aux principes républicains et aux exigences démocratiques.

Habitants de Couzeix, de Nieul et de Peyrilhac, nous avons demandé, dès le début de l'existence de notre association, que la transparence soit de règle dans l'information et la communication, que la concertation soit loyale. Nous pensions sur ce terrain rencontrer des partenaires. Il n'en est pas ainsi, puisque, aujourd'hui encore, pour savoir un peu ce qu'il en est du dossier « officiel », nous sommes contraints de saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, en espérant que la Préfecture et ses Services se résoudront à répondre à nos courriers.

Depuis le 14 octobre dernier, date du choix d'un tracé, imposé contre ses propres services par l'Etat, sans concertation, des études, des analyses, des synthèses ont été faites, mais **RIEN** n'a été communiqué aux principaux intéressés, à savoir les riverains

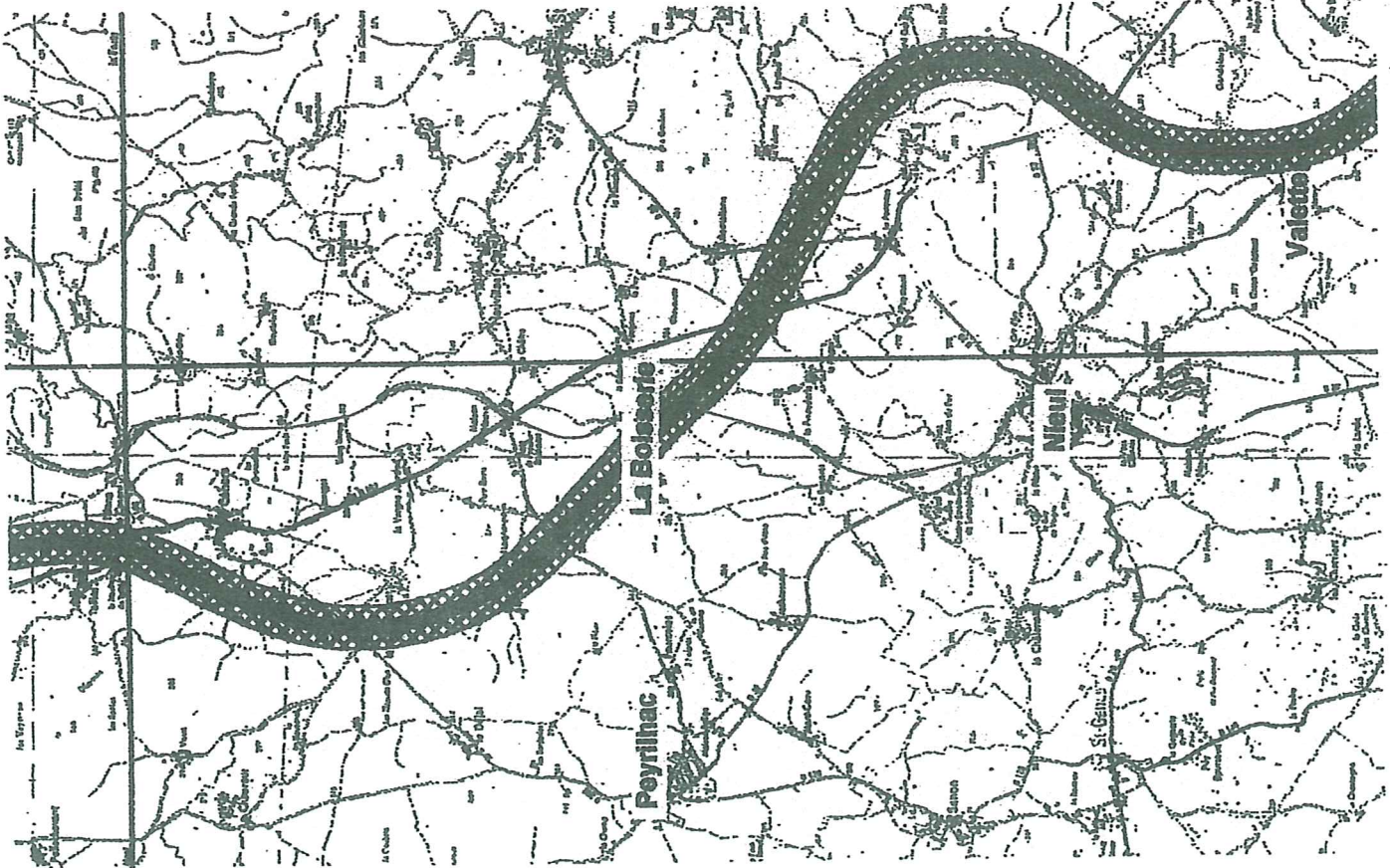
Mieux ou plutôt **PIRE** : alors que les choses avancent sur un seul tracé, la Direction Régionale et Départementale de l'Équipement ose écrire : « j'insiste sur le fait qu'à ce jour par conséquent, aucune décision du Maître d'ouvrage n'a été prise conduisant à choisir un tracé définitif » (en gras dans la lettre !)

De qui se moquent-ils...

...ceux qui, localement de passage, prennent des décisions dont ils ne seront jamais les victimes, et peuvent, d'un trait de plume, bouleverser ainsi les vies de familles entières ?

Nous ne sommes pas seuls : des interventions de Députés et Sénateurs, de Limoges-Métropole et du SIEPAL, du Conseil Régional et du Conseil Général, d'associations de défense expriment les mêmes exigences, de **TRANSPARENCE et de CONCERTATION LOYALE**.

Habitants de Couzeix, Nieul, Peyrilhac, riverains de la R.N. 147



PEYRILHAC

Politiquement parlant, il semblerait bien que le moyen le plus approprié pour relier un point à un autre ne soit pas toujours rigoureusement la ligne droite.

En ce qui concerne le tracé de la future 147, les Services de l'Etat, par la décision de la Préfecture en date du 14 octobre 2005, n'ont pas hésité à appliquer cette règle bizarre, pour ne pas dire étrange, et pour le moins surprenante.

POURQUOI ? Arrivé à hauteur de notre Commune, le tracé EST proposé par Peyrilhac (et soutenu par Limoges-Métropole, le SIEPAL, le Conseil Général, le Conseil Régional, députés et sénateurs), respectant totalement les orientations de l'Aménagement telles que définies par l'Etat, se trouve brutalement dévié à l'OUEST pour constituer ce méandre inexplicable à quelque titre que ce soit sur notre territoire municipal.

AU NOM DE QUELLE LOGIQUE ?

- * Le tracé retenu isole irrémédiablement tout un secteur EST du reste de la commune et le déconnecte complètement du bourg.
 - * Il provoque un impact négatif sur des secteurs boisés identifiés et reconnus par l'INRA.
 - * Cinq villages, dont plusieurs constructions neuves, seront concernés
 - * Plusieurs exploitations agricoles seront saccagées.
 - * Aucun échangeur ne permettra de s'incorporer dans le nouvel axe de circulation.
 - * Cette variante sera en outre la plus longue, la plus onéreuse, et va à l'encontre de la bonne gestion des finances de l'Etat.
- Et l'Etat, c'est aussi plus d'un millier de Peyrilhacois.

50 ans pour faire une forêt... mais une 2x2 voies pour anéantir une exploitation forestière suivie par le CRPF et l'INRA.

Destruction de sa faune sauvage abondante et variée (nombreux gibiers, chauves-souris, grenouilles, rapaces, poissons).

Infrastructures très coûteuses pour le franchissement de la ligne SNCF et d'un ruisseau.

Ce tracé coupe en deux la propriété Thouvenet ; touche le Haut-Gandeloup (6 foyers) ; coupe en deux la propriété Valette ; traverse la ligne SNCF ; passe sur un étang et/ou une maison ; détruit des plantations (1.500 arbres) ; passe sur une maison ; tangente Lavaud ; détruit SIX immeubles de construction récente ; coupe en deux 4 exploitations agricoles...